

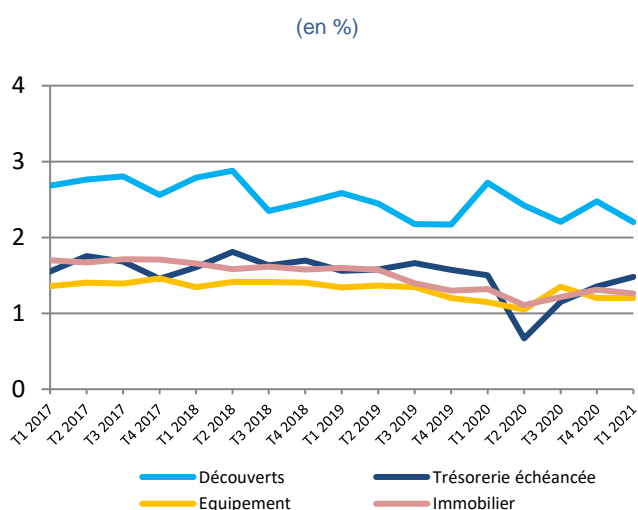
20 avril 2021 **Taux des crédits aux entreprises – France • T1 2021**

Le taux moyen des crédits à l'équipement est stable à 1,20%

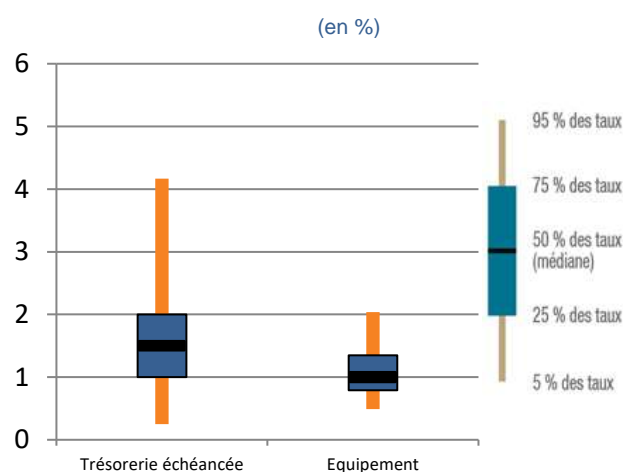
Au 1^{er} trimestre 2021, le taux moyen des crédits à l'équipement reste stable (1,20%). Le taux moyen des découverts utilisés baisse (2,20 % après 2,48 % au 4^{ème} trimestre 2020) ainsi que celui des crédits immobiliers (1,26 % après 1,31 %).

Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée continue sa remontée par rapport au trimestre précédent (1,48 % après 1,36 %) après le creux du second trimestre 2020 lié à la forte distribution de PGE (de maturité plus courte et assortis d'une garantie de l'État) et retrouve le niveau du premier trimestre 2020. La moitié de ces nouveaux crédits ont un taux supérieur à 1,50 %.

Taux moyen des crédits par objet



Dispersion des taux



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

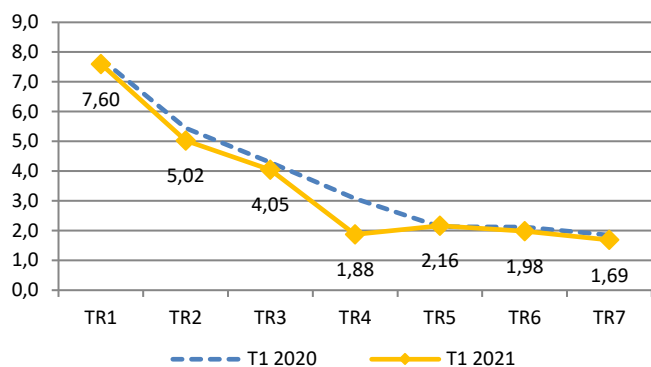
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	Part des prêts à taux fixe
	T1 2021	T4 2020	T1 2021	T1 2021
Découverts	2,20	2,48		
Trésorerie échéancée	1,48	1,36	23	54
Équipement	1,20	1,20	119	82
Immobilier	1,26	1,31	200	93

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

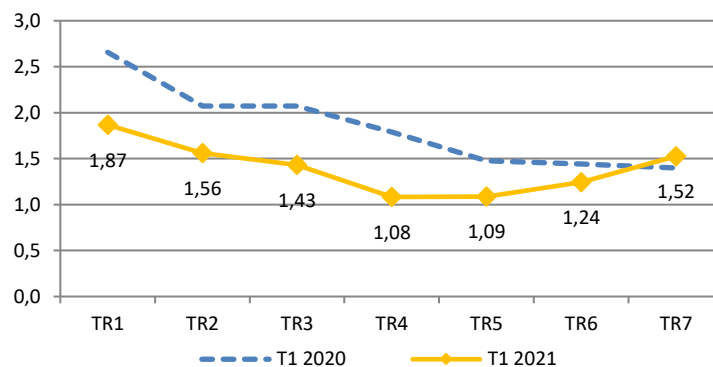


Taux moyen par tranches de montant (%)

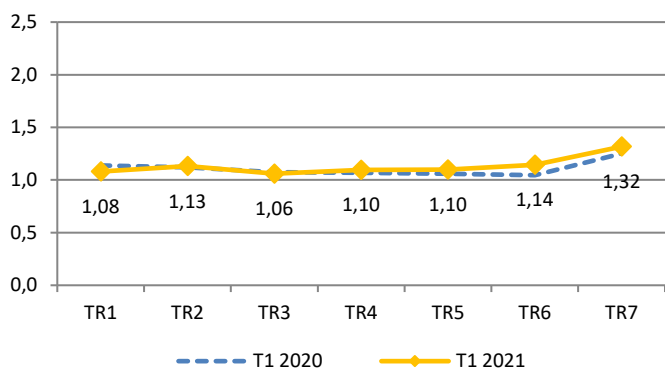
a) Découverts



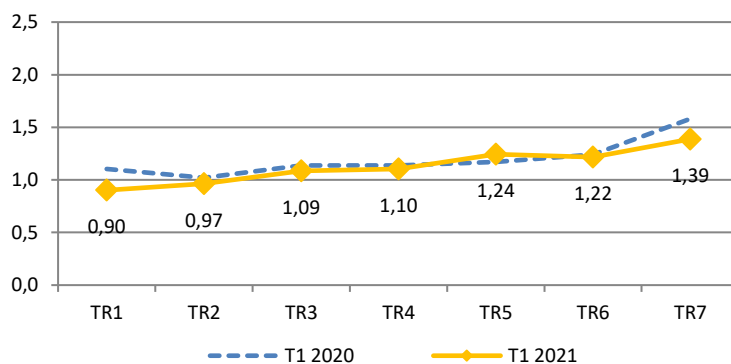
b) Trésorerie échancée



c) Équipement

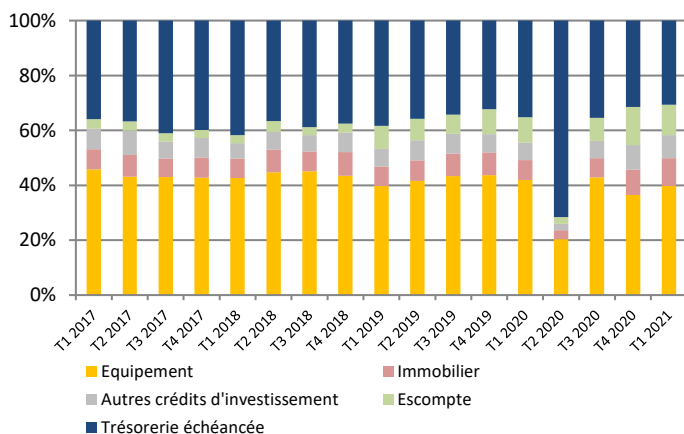


d) Immobilier



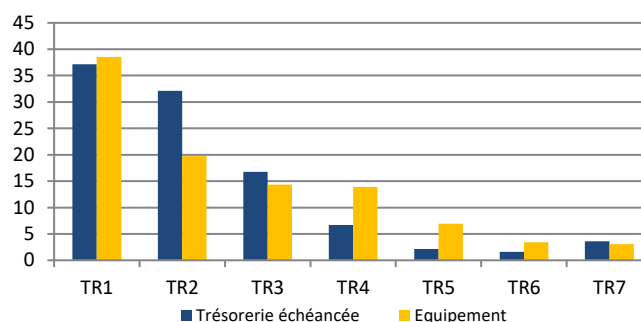
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

